



# CHARTRE DE L'ÉCOLOGIE

## COLLEGE DE TERREVILLE

**Article 1** : Les règles définies dans cette charte s'appliquent à tous les usagers de l'établissement (élèves, enseignants, agents, personnels de vie scolaire et de direction...)

**Article 2** : L'économie et le tri sont une priorité.

- *Le papier*

Utiliser les 2 côtés d'une feuille avant de la jeter.

Utiliser les pages du samedi et du dimanche de l'agenda ou du cahier de texte comme brouillon.

Garder les photocopies en trop, et les utiliser comme brouillon.

- *L'eau*

Ne pas gaspiller l'eau et le savon. Les batailles d'eau sont interdites.

Faire attention à toute fuite et la signaler à un adulte de l'établissement.

Ne pas s'amuser avec le papier toilette, qui bouche les WC ou les lavabos.

- *L'énergie*

Penser à éteindre les lumières en sortant d'une salle ou d'un autre lieu.

Climatiser porte fermée et penser à éteindre la climatisation à la fin de la journée.

Privilégier la marche, le vélo pour les déplacements courts.

Favoriser le co-voiturage entre voisins.

- *Les déchets*

Ne pas jeter de déchets dans la cour ou dans les espaces verts de l'établissement. Les poubelles sont là pour cela.

Jeter impérativement les masques dans une poubelle.

Participer au tri sélectif du collège.

**Article 3** : Le matériel doit être respecté et entretenu. Toute dégradation volontaire du matériel entraîne un gaspillage d'énergie et de matières premières.

**Article 4** : Le pollueur devra nettoyer l'espace qu'il aura souillé par ses déchets.

**Article 5** : Les espaces verts et fleuris du collège sont une chance que l'on doit savoir apprécier et respecter.

Les éco-délégués 2021-2022

